



Plan local d'urbanisme

Dernière étape : l'esquisse de la ville de demain

L'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU), initiée il y a près d'un an, arrive à une étape importante de la procédure : la traduction du projet de ville au travers d'un plan de zonage et d'un règlement composé de 14 articles. Ceux-ci permettront de définir les conditions d'utilisation du sol et les possibilités de constructions autorisées dans le cadre du futur document d'urbanisme. Ces documents, sur la base desquels seront instruits les permis de construire, seront présentés et soumis à vos remarques à l'occasion d'une réunion publique le 31 mai prochain à 19h à l'Hôtel de ville (salle d'Honneur).

Cartes, zonage, règlement... le schéma d'une nouvelle ville

« Illustration » concrète des grandes orientations du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), le règlement, accompagné de ses documents graphiques, correspond à la mise en œuvre du projet de développement de la ville à l'horizon 2020.

S'il couvre l'ensemble de la commune, le PLU ne s'applique pas de la même manière sur tout le territoire. Le plan de zonage découpe la ville en différentes zones, selon les caractéristiques existantes : quartier résidentiel, zone d'activités, espaces verts, terres agricoles, etc. Pour chacun des types de zones, le règlement fixe les hauteurs maximum de construction, l'emprise au sol,

les alignements... Par ailleurs, d'autres documents graphiques identifient des emplacements réservés pour de futurs équipements, des éléments de patrimoine bâti et naturel à préserver et autres servitudes conditionnant le développement futur de la ville.

Cette nouvelle réglementation de l'usage des sols sur l'ensemble de la commune va permettre à la municipalité de maintenir un cadre de vie de qualité aux Brivistes dans les années à venir, dans le respect des enjeux du développement durable.

Une perspective commune

Depuis 1 an, le PLU s'est « dessiné » peu à peu grâce aux remarques des Brivistes émises

lors des précédentes réunions publiques et aux propositions issues des ateliers de travaux thématiques avec les conseils de quartier.

Afin de poursuivre le dialogue, une réunion publique est organisée le lundi 31 mai 2010 à 19h à l'Hôtel de ville (Salle d'Honneur). La phase réglementaire achevée, le projet « arrêté » en conseil municipal sera soumis à l'avis des Brivistes à travers l'enquête publique, où chacun pourra consulter le dossier, et faire part de ses remarques au commissaire-enquêteur.

En attendant, deux espaces d'information et d'expression sont toujours à votre disposition :

- <http://urba'brive.net> : le site dédié à la concertation sur les projets d'urbanisme de Brive et de son agglomération.
- local Urba'Brive (7 bd du Salan) : des permanences le lundi et le vendredi (14h00-17h30), les documents du PLU en consultation libre, une exposition dédiée au PLU et un registre d'expression.

A noter !

Des permanences auront lieu au local Urba'Brive le samedi matin de 9h à 13h aux dates suivantes : 8, 22 et 29 mai, 12 et 26 juin.